

# Commune de St Jean d'Arves

## Réunion du Conseil Municipal Séance du 16 mai 2017

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie.  
Monsieur SOL Sébastien.  
Monsieur MOLLARD Gilles.  
Monsieur DURAZ Sébastien.  
Monsieur CHARPIN Frédéric.

\*\*\*\*\*

- Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour un point exceptionnel :  
Demande de retrait de la délibération concernant le compteur Linky. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retirer notre délibération du 06 février 2017 étant donné que nous n'avons plus la compétence.

\*\*\*\*\*

- Décide de fixer le prix du temps de repas à 3 € pour les locaux à la halte-garderie, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Décide de donner le lundi de pentecôte en journée de congés pour tout le personnel communal, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Four du Villard : est d'accord pour soutenir le projet du four du Villard, avec des toilettes publiques à l'intérieur, le permis de construire devra être fait par l'association. Une subvention exceptionnelle sera accordée pour l'année 2018, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Décide d'adhérer à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR) pour l'année 2017 pour un montant de 75€, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Décide de demander un complément de tarification et une harmonisation des jours d'ouverture à la SATVAC concernant les tarifs été 2017 des remontées mécaniques, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Réforme de la carte judiciaire : décide de soutenir la motion pour le maintien du TGI d'Albertville et pour la Cour d'Appel de Chambéry, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Décide de valider le devis de la société Brezac pour 7 300€ pour le feu d'artifice du 14 juillet 2017, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Autorise la SATVAC à passer sur la parcelle communale A 2062 pour effectuer les travaux de la piste de la Grande Vadrouille, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

- Est d'accord pour vendre au Département 19m<sup>2</sup> d'emprise de la parcelle B531 appartenant à la commune, pour un montant total de 9.50€.

- Est d'accord pour adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2017, le montant s'élève à 55€.

- Est d'accord pour vendre la parcelle C 938 à M. Tiberghien aux Sallanches.

- Est d'accord pour donner des bois, appartenant à la commune, situé au lieu-dit « Sous le collet » à M. Bérard Alain.